

SYNDICAT MIXTE
DU FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS n° 24/2023

Séance du 13 décembre 2023 - 9h00

Décision modificative n°1

L'an deux mille vingt-trois, le 13 décembre à 9h00, le Comité syndical du Forum des Marais Atlantiques s'est réuni au siège à Rochefort sur convocation ordinaire en date du 29 novembre 2023, sous la présidence de Monsieur Rémi JUSTINIEN, Vice-Président délégué.

Membres présents :

Jean-Marie GILARDEAU, Communauté d'Agglomération Rochefort-Océan (visio-conférence) ;
Thierry LESAUVAGE et Alain BURNET, Ville de Rochefort ;
Rémi JUSTINIEN, Élise LAURENT-GUÉGAN, Margarita SOLA, Stéphane TRIFILETTI (visio-conférence) et
Richard GUÉRIT, Région Nouvelle-Aquitaine ;
Jean PROU, Conseil Départemental de Charente-Maritime (visio-conférence) ;
Bruno BESSAGUET, UNIMA.

Membres excusés :

Joëlle MARIE-REINE SCIARD, Région Nouvelle-Aquitaine ;
Anne BRACHET, Conseil Départemental de Charente-Maritime ;
Jean-Louis LÉONARD, UNIMA.

Rapporteur : Rémi JUSTINIEN

Secrétaire de séance : Thierry LESAUVAGE

Le vice-président propose les modifications budgétaires suivantes :

I - SECTION DE D'INVESTISSEMENT

Recettes

Une erreur s'est glissée lors du BS, notamment due aux restes à réaliser. A la demande la Trésorerie, les ajustements suivants sont proposés :

- 001 : solde d'exécution reporté : + 5 763,48 €

Dépenses

Des dépenses supplémentaires sont ajoutées pour équilibrer la section d'investissement :

- 2183 - Matériel de bureau et informatique : + 5 000,00 €
- 2184 - Mobilier 500,00 €
- 2188 - Autres immobilisations corporelles 263,48 €

II - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes

La subvention de la DREAL Normandie sera de 15 000 € au lieu de 12 000 €, ce qui donne :

- Compte 74718 – Etats autres participations : + 3000 €

Dépenses

Les lignes de dépenses sont ajustées, notamment pour les fluides (eau, électricité et gaz).

011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 000,00
60	Achats et variation de stocks	8 350,00
60611	Eau et assainissement	300,00
60613	Chauffage urbain	4 800,00
60622	Carburants	3 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	- 3 000,00
60636	Vêtements de travail	50,00
6064	Fournitures administratives	2 700,00
61	Services extérieurs	26 200,00
611	Contrats prestations services	200,00
6135	Locations mobilières	14 000,00
61551	Matériel roulant	1 600,00
6156	Maintenance	1 800,00
616	Primes d'assurances	2 100,00
6184	Versements à des organismes de formation	6 500,00
62	Autres services extérieurs	- 31 550,00
6225	Indemnités comptable et régisseurs	
6228	Divers	- 36 050,00
6262	Frais de télécommunications	3 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 500,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	-
6338	Autres impôts, taxes & vers. assimilés sur rémunér.	2 000,00
64111	Rémunération principale personnel titulaire	- 7 620,00
64131	Rémunération principale personnel non titulaire	- 10 000,00
64138	Autres indemnités	8 000,00
6417	rémunérations des apprentis	4 200,00
6458	Cotisations autres organismes sociaux	1 450,00
6474	Versements aux autres oeuvres sociales (CNAS)	250,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	300,00
6478	Autres charges sociales	320,00
6488	Autres charges	1 100,00

Le budget complet incluant cette décision modificative se trouve en annexe.

Décision du Comité Syndical

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, décident :

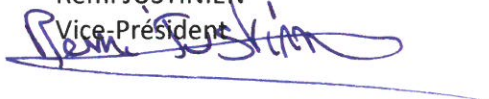
- De voter la proposition de décision modificative budgétaire n° 1 de l'exercice 2023 telle que présentée ci-dessus ;
- De donner délégation au vice-président pour signer les pièces nécessaires.

Nombre de membres :

En exercice : 13
Présents : 10
Votants : 10
Votes :
Pour : 17
Contre : 0
Abstentions 0

Pour extrait conforme,
p/o le Président :

Rémi JUSTINIEN
Vice-Président



Thierry LESAUVAGE
Secrétaire de séance



TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE
DE LÉGALITÉ

Sous le N° 017-251710398-2023 _ _ _ _ _
_ _ _ _ _

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : _ _ / _ _ / 2023